



## Procès-verbal du 2 mai 2017

### Compte-rendu

Le **deux mai deux mil dix-sept**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS - CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 24 avril 2017, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :		<b>Présents</b> : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD , conseillers municipaux.
- en exercice :	16	
- présents :	11	<b>Excusés</b> : Marie-Christine CALLSEN a donné pouvoir à Fernand DARGAUD ;
- votants :	14	Laurent PEGON a donné pouvoir à Daniel DURAND,
- pouvoirs	3	Maryline PERRIN a donné pouvoir à Sandrine GALICHON,
Quorum :	8	Stéphanie MICHEL et Delphine LINOIS

Secrétaire : Daniel DURAND - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 14 mars 2017 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2017.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Arrivés à 8 h15 d'Elodie BERRAUD et de Joël CORNELOUP

Le conseil municipal n'émet pas d'observations sur les comptes rendus du bureau municipal du 8 mars ; du 20 mars ; du 4 avril., de la commission vie sociale et associative du 28 mars 2017, de la Commission périscolaire du 14 avril

Mr Fabrice CHENAUD intervient par rapport à la rédaction du dernier conseil communautaire du 16 mars et précise des dysfonctionnements dans la manière de contacter les candidats pour le renouvellement des délégués suite à la modification du périmètre du SYMISOA.

Mr Daniel BOUILLON soulève le problème rapporté lors du Conseil d'école du 17 mars sur la propreté des classes dûe à la cour extérieure. Ce sont 64 m2 de sol souvent boueux.

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions que le Maire a prise en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal du 8 avril 2014.

Elle concerne des décisions de non préemption sur les propriétés bâties aux 85 rue des Cyprès et 2393 route de Fleury.

### Remplacement d'un membre à la commission intercommunale de développement économique et du THD et à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal désigne Sandrine GALICHON, membre titulaire de la commission intercommunale : développement économique et THD et Fabrice CHENAUD membre titulaire de la commission locale d'évaluation, des charges transférées.

### Jury d'assises : tirage au sort des jurés

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle départementale des jurés d'assises pour l'année 2018. Elles seront averties par courrier.

### **Aménagement du centre bourg :**

Rapporteurs : Jean-Victor THEVENET, Maire et Daniel DURAND et Fabrice CHENAUD, adjoints.  
Le conseil, décide de lancer le projet global d'Aménagement du centre bourg pour un montant de 853 100.00 HT inclus la réfection des réseaux eaux pluviales et sec et charge monsieur le maire de demander les subventions auprès du Département et du Conseil régional.

### **Vote des subventions de fonctionnement 2017**

Rapporteur : Jean Victor THEVENET et Fernand DARGAUD

Le conseil municipal retient les propositions de la commission Vie sociale et associative excepté pour 2 associations :

- l'Association Tennis Club du Sornin : il est décidé de leur attribuer 50 € supplémentaire par rapport à la proposition pour un traitement plus équitable entre associations
- l'ADAPEI loisirs ne bénéficiera pas de subvention par le budget communal étant donné que le CCAS a décidé de lui attribuer une subvention.

Il décide d'attribuer en plus une subvention au centre Léon Bérard

### **Emprunt réalisation Boulangerie**

N'ayant pas eu toutes les propositions et pu les comparer, monsieur le maire demande le report de ce point sachant que la commune n'a pas la nécessité de débloquer les fonds immédiatement.

### **Budget général 2017 : décision modificative n° 1**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la première décision modificative au budget primitif 2017 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

### **Lutte contre les rats musqués : Cotisation annuelle 2017**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, décide (13 pour 1 contre) de verser la cotisation demandée par le Groupement départemental de lutte contre les rats musqués pour lui permettre de poursuivre ses actions visant à limiter les populations de rats musqués et ragondins dans le département de la Loire.

### **Temps d'activités périscolaires : approbation de trois conventions de partenariat**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve trois conventions de partenariat, à passer avec Le Rugby Club de Saint Martin du Lac pour 175 € ; le Gi Gong pour 175 € et La ligue de l'enseignement pour 75 €

### **Intercommunalité : mise à disposition de matériel**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal après délibération ne souhaite pas signer la convention de prêt de matériel entre les communes et la communauté.

### **Questions diverses**

#### **Demande de la société de chasse**

Elle souhaite avoir un bâtiment dans lequel elle pourra installer un laboratoire. La commune réfléchit mais a peu de possibilité en matière foncière si ce n'est au stade. Cette demande interpelle les élus quant au coût par la commune de cet investissement.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 15.  
A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 05 mai 2017.

Le secrétaire de séance,  
Daniel DURAND

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

